



Montreuil, le 19 juin 2018

M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy
TELEDOC 146
75012 PARIS

M. Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique
139, rue de Bercy
TELEDOC 146
75012 PARIS

Mme Muriel PENICAUD
Ministre du Travail
127, rue de Grenelle
75700 PARIS SP 07

N/Réf : BT/AT
N°179 - 20180619

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour le jeudi 28 juin 2018

Madame et Messieurs les Ministres,

Dans le cadre de l'appel à la journée d'action intersyndicale initiée par la CGT, FO, l'UNEF, l'UNL et la FIDL, et pour permettre aux personnels des collectivités d'engager les actions qu'ils jugeront nécessaires de prendre ce jour-là, la Fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social) pour le jeudi 28 juin 2018.

Avec les personnels qui décideront la grève, notre organisation portera notamment les revendications suivantes, tant sur le plan national que local :

- ✓ Une réelle négociation salariale, immédiate, avec le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- ✓ L'abrogation du RIFSEEP, dispositif injuste et portant atteinte à la Fonction publique de carrière ;
- ✓ L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations d'emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;

... / ...

- ✓ Un nouveau plan de titularisation des contractuelles, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- ✓ Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- ✓ L'abrogation du jour de carence ;
- ✓ Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (comité technique et CHSCT) ;
- ✓ L'arrêt des processus de remise en cause des régimes des modalités d'organisation du temps de travail, le respect du cadre des 35h et des dispositifs négociés avant 2001 ;
- ✓ La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers, dont la CNRACL, ainsi que l'amélioration de la reconnaissance de la catégorie active et de la pénibilité ;
- ✓ Le rétablissement du 1% CNFPT.
- ✓ L'abandon du projet de décret régressif portant sur le congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS).

Notre organisation reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel, tant sur le plan national que local.

Nous vous adressons, Madame et Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Baptiste TALBOT



Secrétaire général